

LA FORMATION ALTERNÉE

RENFORCEZ VOTRE ÉQUIPE
EN FORMANT UN
DEMANDEUR D'EMPLOI !

LA FORMATION ALTERNÉE, C'EST QUOI ?

C'est l'opportunité pour un demandeur d'emploi de **se former** en alternant **formation théorique et pratique** au sein de votre entreprise et dans un centre du Forem, de l'IFAPME ou en Centre de compétence pendant une période de 3 mois minimum à 12 mois maximum, selon le métier. L'objectif est de lui faire acquérir toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier, sur le terrain.

VOS AVANTAGES

- Vous renforcez votre équipe tout en transmettant la passion de votre métier.
- Vous accueillez un demandeur d'emploi et le formez selon vos besoins et méthodes.
- Aucune obligation d'embauche mais l'opportunité d'engager un travailleur formé, que vous connaissez et qui connaît votre entreprise.

CONDITIONS D'ACCÈS

- être inscrit à la BCE et avoir un lieu d'exploitation en Wallonie de langue française.
- être agréé comme entreprise d'accueil pour la formation alternée par le Forem ou l'IFAPME.

Pour pouvoir signer un contrat de formation alternée, le stagiaire doit :

- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem ;
- bénéficier d'allocations de chômage, d'allocations d'insertion ou du revenu d'intégration sociale.

VOS ENGAGEMENTS

- Vous accueillez le bénéficiaire et veillez à son intégration dans votre entreprise.
- Vous **désignez un tuteur**, qui veillera au bon déroulement de la formation en entreprise. Il sera épaulé par un accompagnateur - formateur du centre de formation.
- Vous **assurez la formation** selon le plan de formation convenu.
- Vous lui versez une **indemnité mensuelle de 350€** nets de charges sociales, y compris pour les jours passés en centre, et remboursez ses frais de déplacements selon les modalités prévues par votre entreprise.
- Vous prenez en charge **l'assurance obligatoire accident du travail**, l'assurance en responsabilité civile ainsi que les autres frais divers de mise au travail.

ET DU CÔTÉ DU DEMANDEUR D'EMPLOI ?

- Il apprend un métier dans votre secteur qui recrute.
- Il est encadré par des professionnels et acquiert une expérience de terrain.
- S'il réussit les évaluations, il obtient un certificat de compétence.

PLUS D'INFOS ?

- Prenez contact avec votre conseiller.
- 0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.
- www.leforem.be

Financé par



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

